



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme
Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-061 - COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Code INSEE 59580	STEENVOORDE - COMMUNE DE STEENVOORDE	DM n° 1	2026
---------------------	--------------------------------------	---------	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739111-020 : Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739116-01 : Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739119-01 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 744-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
R- 7588-020 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	7 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2313-01 : Constructions (en cours)	0.00 €	97 940.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 2031-01 : Frais d'études : Restaurant scolaire et restos du coeur	0.00 €	0.00 €	0.00 €	97 940.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	97 940.00 €	0.00 €	97 940.00 €
R- 10222-01 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	66 000.00 €
D-2041582-01 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et Installations : Feux micro-régulés	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-102-512 : VOIRIE : Eclairage terrain d'honneur	0.00 €	51 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-102-732 : VOIRIE : Conduite d'eau potable NOREADE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	56 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	163 940.00 €	0.00 €	163 940.00 €
Total Général		170 940.00 €		170 940.00 €

(1) y compris les restes à

Pour : 21

Contre : 2

Abstention : 4

Ayant voté contre : DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu.
S'étant abstenu : BUYSSECHAERT Jeanne, DEREETPRE Jérôme, GODEL Régis,
PROVOOST Jérémie.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire

Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-062 - OGEc NOTRE-DAME DE LOURDES – PARTICIPATION COMMUNALE AU
TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Rapporteur : DECOSTER Adeline

Adeline DECOSTER présente à l'Assemblée le projet de convention à signer avec l'OGEc Notre Dame de Lourdes dans le cadre du contrat d'association.

Celle-ci a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Privée Notre Dame de Lourdes par la Commune afin de constituer la participation communale.

Conformément à l'article L 4542-5 du Code de l'Éducation, les communes prennent en charge les dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées sous contrat situées sur leur territoire dans les mêmes conditions que celles concernant les classes correspondantes de l'enseignement public.

Après avoir entendu l'exposé d' Adeline DECOSTER et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Institution Privée sous contrat d'association Notre Dame de Lourdes (OGEC) pour l'application de la participation communale ;

- PRECISE que la participation financière à l'OGEC Notre Dame de Lourdes pour l'année scolaire 2026/2027 telle que définie par le contrat d'association sera de 83.527 €

Pour : 21

Contre : 2

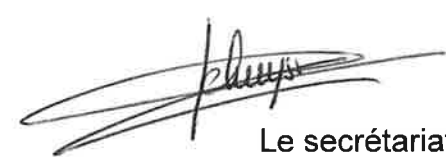
Abstention : 4

Ayant voté contre : DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu.

S'étant abstenu : BUYSSECHAERT Jeanne, DEREPRE Jérôme, GODEL Régis, PROVOOST Jérémie.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026


La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire


Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_062
Objet :	OGEC Notre-Dame de Lourdes _ participation communale au titre de l'année scolaire 2026/2027 et signature d'une convention
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_062-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_062-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	87.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026-62B -CONVENTION OGEC 2026-2027.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_062-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	142.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 13h46min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 13h46min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 13h46min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 13h46min15s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-063 - FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détenues par la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au comptable public - agent de l'État - de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant global des recettes proposées à l'admission en non-valeur s'élève à la somme de 12,40 € et correspond à une créance née en 2024 pour non-paiement de cantine.

Il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur le titre recouvré. Les crédits budgétaires seront ouverts sur le budget de l'exercice 2026, chapitre 65, article 6541.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDÉRANT la demande d'admission en non-valeur transmise par le comptable public le 7 septembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables présentés par le Comptable Public pour un montant de 12,40 € correspondant à une créance née en 2024 pour non-paiement de cantine ;

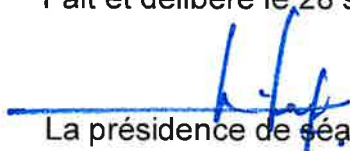
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au présent dossier.

Pour : 27

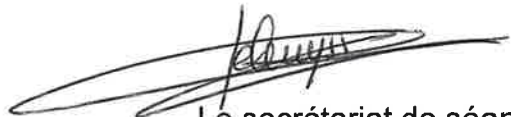
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026



La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_063
Objet :	Finances - Admission en non-valeur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_063-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_063-DE-1-1_0.xml	text/xml	978 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_063-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	86 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 5 - Demande d'admission en non valeur.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_063-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	44.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 13h46min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 13h46min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 13h46min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 13h46min15s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-064 - CONVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE TROTTOIRS RÉALISÉS
ROUTE D'HAZEBROUCK ENTRE LA COMMUNE DE STEENVOORDE ET LA COMMUNE DE
TERDEGHEM

Rapporteur : STAELEN Edith

Madame Edith STAELEN rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre des travaux de réaménagement du carrefour et de réfection de trottoirs réalisés avenue des Cygnes, la commune a assuré, par l'intermédiaire de Cœur de Flandre Agglo, la maîtrise d'ouvrage des aménagements.

À cette occasion, il est apparu nécessaire de prolonger le trottoir et de créer un passage piéton afin d'améliorer la continuité des cheminements piétons et de

renforcer la sécurité des usagers sur la partie route d'Hazebrouck située sur le territoire de la commune de Terdeghem.

Les travaux, réalisés dans le prolongement des aménagements existants, consistent en la réalisation d'un trottoir d'une longueur d'environ 28 mètres linéaires et d'une largeur de 1,40 mètre, ainsi qu'en la création d'un passage piéton.

Conformément aux échanges intervenus entre les deux communes, il est proposé de conclure une convention fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

En vertu de cette convention, la commune de Steenvoorde prendra en charge la réalisation des travaux et sollicitera, le cas échéant, les subventions mobilisables auprès du Département du Nord. La commune de Terdeghem remboursera à la commune de Steenvoorde le montant des travaux réalisés sur son territoire, déduction faite des éventuelles subventions obtenues.

Le coût prévisionnel des travaux réalisés sur le territoire de Terdeghem est estimé à 14 475 € HT, auquel s'ajoutent les frais d'études et de maîtrise d'œuvre estimés à 723,75 €, soit un montant total estimatif de 15 198,75 €, susceptible d'être ajusté en fonction des quantités réellement exécutées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Edith STAELEN et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe de la conclusion d'une convention entre les communes de Steenvoorde et de Terdeghem relative au remboursement des travaux de prolongement du trottoir avenue des Cygnes, réalisés route d'Hazebrouck sur le territoire de Terdeghem ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

PRÉCISE que la commune de Steenvoorde assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération, sollicitera les subventions susceptibles d'être obtenues et procédera au règlement des dépenses correspondantes ;

PRÉCISE que la commune de Terdeghem remboursera à la commune de Steenvoorde le montant des travaux exécutés sur son territoire, après déduction des éventuelles subventions perçues, conformément aux dispositions prévues par la convention ;

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Pour : 27

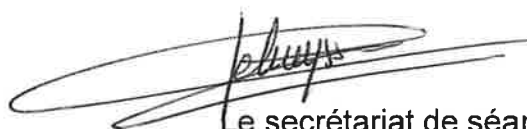
Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026



La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_064
Objet :	Convention dans le cadre des travaux de trottoirs réalisés route d'Hazebrouck entre la commune de Steenvoorde et la commune de Terdegghem
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.3 - Voirie
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_064-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_064-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_064-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	94.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 6 - projet convention commune Steenvoorde et Terdegghem -travaux route d'Hazebrouck.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_064-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	30.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 13h46min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 13h46min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 13h46min10s	Transmis au MI



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-065 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU F.A.F.A. (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) POUR LE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL D'HONNEUR

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Suite à la montée de l'équipe première de football de l'Association Sportive Steenvoordoise en National 2, l'éclairage actuel du terrain d'honneur n'est pas homologué pour ce niveau.

Aussi Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les modalités d'intervention de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) en vue de l'obtention d'une subvention pour les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de football d'honneur rue de Godewaersvelde.

La subvention de la Fédération Française de Football peut représenter jusqu'à 15 % du coût total des travaux plafonné à 15 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la réalisation des travaux de remplacement de l'éclairage du terrain de football d'honneur ;

SOLLICITE l'attribution d'une subvention à hauteur de 15% du montant des travaux auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) pour la réalisation de ces travaux ;

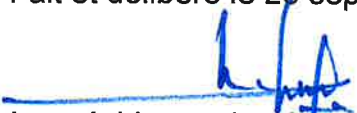
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette action et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026


La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire


Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_065
Objet :	Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du F.A.F.A. (Fonds d_Aide au Football Amateur) pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football d'honneur
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_065-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_065-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 13h46min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 13h46min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 13h46min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 13h46min25s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

**2026-066 - MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL -
INTÉGRATION DE LA DISPOSITION OBLIGATOIRE ISSUE DE L'ARTICLE L.2121-22-1 A DU
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Par délibération en date du 27 avril 2026, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose de le mettre à jour suite à l'intégration de la disposition obligatoire issue de l'article L.2121-22-1 A du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

VU la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU l'article L.2121-22-1 A du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "le Maire peut décider que les réunions des commissions convoquées en application de l'article L.2121-22 se tiennent en plusieurs lieux par visioconférence. Lorsque la réunion de la commission se tient entièrement ou partiellement par visioconférence, il en est fait mention dans la convocation. Le règlement intérieur définit les modalités pratiques de déroulement des réunions en plusieurs lieux par visioconférence ainsi que les conditions dans lesquelles il peut être fait usage de cette faculté."

VU l'article 5 du règlement intérieur adopté le 27 avril 2026 qui traite des commissions municipales ;

VU l'article 18 du règlement intérieur adopté le 27 avril 2026 qui précise que le règlement intérieur peut être modifié à l'initiative de Monsieur le Maire avec l'accord de la majorité des membres du conseil municipal ;

Il est proposé au conseil municipal de compléter l'article 5 ainsi qu'il suit :

• **Article 5 - Réunions des commissions**

[ajout] Les réunions des commissions municipales se tiennent en présentiel dans les salles de réunions des différents bâtiments communaux. Toutefois, conformément à l'article L 2121-22-1 A du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou vice-président de la commission peut décider que les réunions des commissions se tiennent en visioconférence. Dans ce cas, il en est fait mention dans la convocation. Les membres des commissions peuvent participer pour partie en présentiel et pour partie en visioconférence (y compris les éventuelles personnes invitées), dès lors qu'ils disposent des moyens matériels et informatiques adéquats. Il revient au président ou vice-président de commission de transmettre le lien de connexion.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

• ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal ci-joint, comprenant la modification mentionnée ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026



La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_066
Objet :	Modification règlement intérieur du Conseil Municipal - intégration de la disposition obligatoire issue de l'article L.2121-22-1 A du du Code Général des Collectivités Territoriales.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblees
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_066-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_066-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	94.4 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 8 - PROJET REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_066-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	253.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min09s	Transmis au MI



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREPEPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-067 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bon fonctionnement des services nécessite d'ajuster le tableau des effectifs de la collectivité afin de procéder aux recrutements suivants :

- Un recrutement pour faire face au départ de l'agent d'accueil de la Mairie. Ce poste est destiné à être pourvu par un fonctionnaire titulaire.
- Un recrutement par Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 3 ans pour un poste à temps non complet, dont la quotité de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet soit 13 h 45. Ce recrutement est rendu nécessaire suite à la demande de retraite progressive d'un agent au sein du restaurant scolaire. Conformément à l'article L 332-8 5° du Code général de la fonction publique, la collectivité peut

recruter un agent contractuel pour des emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail n'excède pas 50 % du temps complet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 313-1, L. 332-9 et L. 332-8 5°,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Création d'un poste pour le recrutement d'un agent titulaire

A compter du 1^{er} Octobre 2026, il est créé un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

- Création d'un poste pour le recrutement d'un contractuel

A compter du 1^{er} Octobre 2026, il est créé un emploi permanent à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial, à raison de 13 heures 45 minutes hebdomadaires.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L. 332-8 5° du code général de la fonction publique.

Le contrat sera conclu pour une durée de trois ans conformément à l'article L. 332-9 du Code général de la fonction publique, renouvelable dans la limite maximale de six ans, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, en tenant compte notamment des fonctions exercées, des qualifications requises et de l'expérience professionnelle de l'agent.

Le tableau des effectifs de la commune est modifié en conséquence.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,

Jean-Luc DEHUYSSER, Maire

Le secrétariat de séance,

Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL
Filière Administrative	- 1 attaché principal - 1 attaché territorial - 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe - 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe - 1 adjoint administratif - 3 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe - 1 adjoint administratif (01/05/2023)	90 % 20h00/hebdo
Filière Technique	- 2 Ingénieurs - 1 technicien principal de 2^{ème} classe - 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe - 6 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe - 10 adjoints techniques territoriaux - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique territorial - 1 adjoint technique territorial	33h30/hebdomadaires 32h15/hebdomadaires 30h15/hebdomadaires 30h00/hebdomadaires 29h30/hebdomadaires 29h30/hebdomadaires 28h00/hebdomadaires 25h00/hebdomadaires 26h30/hebdomadaires 13h45/hebdomadaires
Filière médico-sociale Secteur social	- 3 assistants spécialisés Principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles - 1 assistant territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles	30h00/hebdomadaires
Filière Police Municipale	- 1 brigadier-chef principal de police municipale - 1 gardien-brigadier de police municipale	
Filière animation	- un reporter photographe	
Filière Culturelle - Secteur de l'enseignement artistique (20 H 00 = temps plein) - Secteur du patrimoine et des bibliothèques	- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe faisant fonction de directeur - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe - 1 professeur de musique en activité accessoire (du 1^{er} septembre 2025 au 30 juin 2026) - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe - 1 adjoint du patrimoine	20h00/hebdomadaires 70 % (14 h 00 hebdomadaires) 6h00/hebdomadaires 6h30/hebdomadaires 4h30/hebdomadaires 3h00/hebdomadaires 3h30/hebdomadaires 3h00/hebdomadaires 3h30/hebdomadaires 7h00/hebdomadaires 17h30 hebdomadaires



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_067
Objet :	Mise à jour du tableau des effectifs permanents
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_067-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_067-DE-1-1_0.xml	text/xml	991 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.6 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 67B - Tableau effectifs permanents.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_067-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	161.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 septembre 2026 à 14h13min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 septembre 2026 à 14h13min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 septembre 2026 à 14h14min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 septembre 2026 à 14h14min07s	Reçu par le MI le 2026-09-29



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-068 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA RÉALISATION DE CAMPAGNES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS POUR L'ANNÉE 2026.

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune est régulièrement confrontée à la présence de chats errants sur son territoire. Afin d'assurer une gestion responsable de cette problématique, la commune a conclu une convention avec la Société de Protection des Animaux de la Vallée de la Lys relative à la capture des animaux errants présents sur le territoire communal.

Toutefois, la capture seule ne permet pas de répondre durablement à la prolifération des populations félines. La stérilisation et l'identification des chats libres constituent

des actions complémentaires permettant de limiter leur reproduction, d'améliorer leur suivi sanitaire et de favoriser une gestion respectueuse du bien-être animal.

Dans cette perspective, la commune souhaite mettre en place un partenariat avec l'association 30 Millions d'Amis afin de bénéficier d'un accompagnement dans les opérations de stérilisation et d'identification des chats libres présents sur le territoire communal.

Cette convention prévoit les modalités d'intervention et de participation financière de chacune des parties pour la prise en charge des actes vétérinaires nécessaires.

Cette action vient compléter la convention existante avec la Société de Protection des Animaux de la Vallée de la Lys relative à la capture des animaux errants, afin de proposer une réponse globale et cohérente à la gestion des chats libres sur la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les dispositions relatives à la gestion des chats libres et à leur identification ;

Vu la convention entre la commune et la Société de Protection des Animaux de la Vallée de la Lys relative à la capture des animaux errants sur le territoire communal ;

Considérant la nécessité de mettre en œuvre des actions de régulation durable des populations de chats libres par la stérilisation et l'identification ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'associer à l'association 30 Millions d'Amis dans le cadre d'un dispositif de protection animale adapté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide,

- D'approuver la convention de partenariat entre la commune et l'association 30 Millions d'Amis relative à la stérilisation et à l'identification des chats libres sur le territoire communal au titre de l'année 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- De préciser que cette convention complète le dispositif déjà existant avec la Société de Protection des Animaux de la Vallée de la Lys concernant la capture des animaux errants sur le territoire communal.
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget communal pour assurer la participation financière de la commune conformément aux dispositions prévues dans la convention.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_068
Objet :	Signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la réalisation de campagnes de stérilisation et d'identification de chats errants pour
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_068-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_068-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	93.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 11 - Projet convention chats errants -30 Millions d'Amis.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_068-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	382.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min07s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min09s	Transmis au MI



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-069 - PLURELYA – NOUVELLE TARIFICATION AU 1^{ER} JANVIER 2027

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 29 septembre 2025 par laquelle le Conseil décidait de signer avec PLURELYA (organisme spécialisé dans l'action sociale et culturelle des agents) la formule « S3 » (formule solidaire) pour les agents communaux ; le montant de la cotisation relative à celle-ci était de 230 € par agent et par an.

Il informe le Conseil que PLURELYA décline, depuis le 1^{er} janvier 2025, la formule solidaire en 4 formules différentes aux tarifs suivants au 1^{er} janvier 2026 :

- Formule S1 : 125 €/agent/an
- Formule S2 : 178 €/agent/an
- Formule S3 : 230 €/agent/an
- Formule S4 : 283 €/agent/an

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2027, les cotisations seront les suivantes :

- Formule S1 : 128 €/agent/an
- Formule S2 : 182 €/agent/an
- Formule S3 : 235 €/agent/an
- Formule S4 : 289 €/agent/an

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de conserver la formule S3. La cotisation sera de 235 €/agent/an à compter de l'année 2027, montant susceptible d'évoluer tous les ans.

Il rappelle que pour tout agent arrivant en cours d'année, l'adhésion ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après avoir entendu l'exposé de son Président et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le maintien de la formule solidaire S3 au tarif de 235 € par agent et par an à compter du 1^{er} janvier 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_069
Objet :	PLURELYA _ nouvelle tarification au 1er janvier 2027
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_069-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_069-DE-1-1_0.xml	text/xml	870 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	91.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min10s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min15s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKÉ Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREËPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-070 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE FLANDRE

Rapporteur : STAELEN Edith

Edith STAELEN informe l'Assemblée que TE Flandre a adressé son rapport annuel au titre de l'année 2025.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en séance publique ».

Edith STAELEN présente à l'Assemblée le rapport annuel 2025 de TE Flandre.

Après avoir entendu l'exposé d'Edith STAELEN,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE du rapport annuel 2025 de TE Flandre.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026


La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire


Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_070
Objet :	Rapport d'activités 2025 de Territoire d'Energie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_070-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_070-DE-1-1_0.xml	text/xml	874 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_070-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min26s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-071 - TE FLANDRE - ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE - FOURNITURE D'ÉNERGIE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - AVENANT À LA CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : STAELEN Edith

Edith STAELEN expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. En outre, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a redéfini le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité.

Edith STAELEN précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics soumis au Code de la Commande Publique. Elle rappelle que la Commune est déjà membre du

groupement de commandes du TE Flandre et rappelle que le marché se termine le 31 décembre 2027.

Elle informe l'Assemblée que le TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissée au choix de chaque collectivité : électricité, verte et biogaz) pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2028.

Elle ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le groupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Edith STAELEN précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (le TE Flandre) et que le début de fourniture est fixé au 1^{er} janvier 2028.

Edith STAELEN, à la fin de son exposé, sollicite l'Assemblée sur ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé d'Edith STAELEN et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention de groupement de commandes tel que présenté en pièce jointe ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026



La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_071
Objet :	TE Flandre - achat groupé d'énergie - fourniture d'énergie pour les bâtiments publics et l'éclairage public - avenant à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	89.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 13 - TE Flandre - avenant 5 convention groupement commandes.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_071-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	85.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min07s	Accepté par le TdT : validation OK



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-072 - INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – CONSULTATION PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ WYBO TRANSPORTS EN VUE D'EXPLOITER ET D'ÉTENDRE UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GODEWAERSVELDE – AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

La société WYBO transports porte un projet d'extension de son entrepôt logistique situé dans la zone d'activités de Callicanes sur la commune de Godewaersvelde pour répondre aux problématiques de transports transfrontaliers auxquels sont confrontés ses clients. Ces nouveaux bâtiments de stockage qui occuperont une surface d'environ 32.940 m² seront constitués d'une partie de stockage automatisé et d'une partie de stockage manuel. Le site emploiera en moyenne 60 salariés et jusqu'à 100 personnes en période de forte activité. L'activité logistique fonctionnera 7 jours sur 7, en 3x8 du lundi au vendredi et en journée (7H – 17H30) le week-end. L'activité à terme représentera un flux journalier d'environ 250 poids lourds par jour sur le site pour la réception et les expéditions.

Une consultation du public est organisée du 1er septembre 2026 à 9H00 au 1er décembre 2026 à 17H00, un avis de la commune est également sollicité.

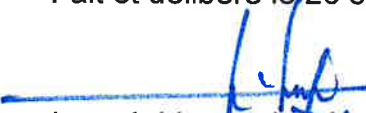
Après avoir entendu l'exposé de son Président, le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension de la société WYBO transports sur son site de Godewaersvelde. Il demande toutefois qu'une attention particulière soit apportée au trafic de poids lourds complémentaires générés, par une adaptation du dimensionnement des sorties de l'autoroute A25 et des conditions d'accès au site évitant la formation de retenue de véhicules sur l'axe Steenvoorde Poperinghe.

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 septembre 2026


La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire


Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_072
Objet :	Installations classées pour la protection de l'environnement _ consultation présentée par la société WYBO transports en vue d'exploiter et d'étendre un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Godewaersvelde _ avis de la commune
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_072-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_072-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	95.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min26s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-073 - CŒUR DE FLANDRE AGGLO - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Coeur de Flandre Agglo a transmis une copie du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre pour les exercices 2020 et suivants.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-8 du Code des Juridictions Financières, "ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des juridictions financières, et notamment son article L. 243-8,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et à la gestion de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre portant sur les exercices 2020 et suivants,

Vu la présentation de ce rapport à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre en date du 7 juillet 2026,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L 243-8 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives adressé au président d'un établissement public de coopération intercommunale est également transmis aux maires des communes membres et doit être présenté par le maire au plus proche du conseil municipal et donner lieu à débat ;

CONSIDERANT que le rapport d'observations définitives a été communiqué aux membres du conseil municipal ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre portant sur les exercices 2020 et suivants ;
- prend acte du débat qui s'est tenu en séance sur les observations et recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans ce rapport

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026



La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_073
Objet :	C_ur de Flandre Agglo - présentation du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_073-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_073-DE-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	86.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min16s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-074 - RÉSULTAT D'INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ASSURANCES SUITE À DES SINISTRES

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 30 Mars 2026 lui donnant la possibilité de passer des contrats d'assurances, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Monsieur le Maire rend compte d'indemnités versées par deux sociétés d'assurances suite à des sinistres :

- un premier sinistre survenu le 16 novembre 2025 où un administré a accroché un panneau STOP rue Rémy Goetgheluck. Un constat à l'amiable a été dressé, le devis des dommages s'est élevé à 344,94 € TTC. La Commune a touché 344,94 € TTC de la société d'assurances AXA ;

- un second sinistre survenu le 29 avril 2026 où un véhicule de société a accroché un coussin berlinois rue des frères Pattein. Un constat amiable a été dressé, le devis des dommages s'est élevé à 1.132,20 € TTC. La commune a touché 1.132,20 € TTC de la société d'assurances MMA.

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire



Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_074
Objet :	Résultat d'indemnités perçues par les assurances suite à des sinistres
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_074-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_074-DE-1-1_0.xml	text/xml	889 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_074-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	84.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min26s	Reçu par le MI le 2026-10-07



STEENVOORDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Le 28 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni MAISON DE FLANDRE sous la présidence de Jean-Luc DEHUYSSER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 22 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DEHUYSSER Jean-Luc, STAELEN Edith, BOUREZ Alexis, SAVARY Marie-Astrid, PANNEQUIN Nicolas, DECOSTER Adeline, D'HAUDT Fabrice, WYLLEMAN Marie-France, MACKE Martine, VANNEUVILLE Régis, VANACKER Laurence, VERDONCK Fabien, PERAL Sébastien, BARET Hervé, DEBUY Marie-Laurence, DEHUYSSER Pauline, ROUSSEL Céline, PEREZ Manon, DEVOS Jordan, GODEL Régis, BUYSSECHAERT Jeanne, PROVOOST Jérémie, DEWAELE Elisabeth, FIOEN Matthieu, DEREETPRE Jérôme

Excusé ayant donné procuration : DEBRUYNE Yves à DEHUYSSER Jean-Luc, OBRY Yannick à D'HAUDT Fabrice

Secrétaire de séance : DEHUYSSER Pauline

2026-075 - RÉSULTAT DE CONSULTATION D'UN MARCHÉ

Rapporteur : DEHUYSSER Jean-Luc

Par délibération du 30 mars 2026, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Monsieur le Maire rend compte du marché de travaux passé avec l'entreprise VRD FORAGE concernant le lot n°1 pour le remplacement du système de chauffage de la Mairie et de la Salle des Fêtes :

- Lot 1 : Forage : VRD FORAGE pour un montant de 121 020€ HT soit 145 224 € TTC

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026

La présidence de séance,
Jean-Luc DEHUYSSER, Maire

Le secrétariat de séance,
Pauline DEHUYSSER, Conseillère Municipale





Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MAIRIE DE STEENVOORDE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2026_075
Objet :	Résultat de consultation d_un marché
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-09-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-215905803-20260928-2026_075-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905803-20260928-2026_075-DE-1-1_0.xml	text/xml	854 o
Document principal (Délibération) Nom original : document_principal.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905803-20260928-2026_075-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	82.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2026 à 14h16min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2026 à 14h16min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2026 à 14h16min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2026 à 14h16min26s	Reçu par le MI le 2026-10-07